



COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE REPRESENTANTS DU PERSONNEL : CADRE JURIDIQUE, ENJEUX ET POSTURE

14 H / 2 JOURS

Par **Audrey Boistel**, juriste spécialiste du droit du travail, **Vérène Corcos**, précédemment responsable administrative de l'Ecole du Nord et **Célia Sossah-Tado**, consultante en santé, égalité et diversité au travail

Les ordonnances Macron ont opéré une importante réforme du Code du travail avec la fusion des institutions représentatives du personnel et la place prioritaire donnée à la négociation collective. L'obligation de passer au CSE a été fixée au plus tard au 1er janvier 2020. Dans ce contexte mouvant et complexe, les représentants du personnel ont plus que jamais besoin de se former pour affermir leurs compétences et être à même d'exercer leurs fonctions de manière efficace. Cette formation se propose ainsi d'étudier les grandes lignes de la réforme ainsi que ses enjeux et ses impacts pour l'exercice du dialogue social dans le spectacle vivant notamment.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure de :

- Appréhender les missions des représentants du personnel en s'appuyant sur un socle de connaissances administratives et juridiques.
- Prendre conscience des enjeux relatifs au positionnement relationnel et à la posture à adopter dans le cadre de leurs missions
- Instaurer les bases du dialogue social dans l'entreprise
- Identifier les acteurs, dispositifs et documents ressources sur lesquels s'appuyer dans l'exercice de leurs missions et être en capacité de les solliciter à bon escient.

Publics concernés et pré-requis

Cette formation s'adresse aux représentants du personnel élus au sein de lieux culturels, aux membres du CSE et à toute personne souhaitant consolider ses connaissances dans le but d'appliquer les nouvelles règles du dialogue social au sein de sa structure culturelle.

Contenu de la formation

Il pourra être adapté en fonction de la composition du groupe.

JOUR 1 – Audrey Boistel et Vérène Corcos

1. Introduction

- Composition et durée du mandat (protocole pré-électoral)
- Échange avec les participants

2. Identifier les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- Attributions générales

Présenter les réclamations individuelles et collectives, le droit d'alerte, la saisine de l'inspection du travail

- Attributions spécifiques (CSEC) en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- compétences particulières, attributions économiques, attributions sociales, le recours à l'expertise...
- Les liens avec les prérogatives syndicales et la négociation collective

3. Exercer son mandat : quels moyens ?

- combien d'heures de délégation ? quelle rémunération ? quel contrôle de l'employeur ?
- local / registre / liberté de déplacement des élus

4. Se réunir avec l'employeur

- qui participe aux réunions ? le représentant de la direction, des invités...?
- quand se réunir et selon quelle périodicité ? quid des réunions exceptionnelles en cas d'urgence ?
- quelles questions poser ? la direction doit-elle obligatoirement répondre à toutes les questions ? les réponses apportées au CSE engagent-elles la direction ?

JOUR 2 – Célia Sossah-Tado

Les questions de santé, sécurité et conditions de travail au sein du CSE :

- les missions des élu.e.s du CSE en matière de santé au travail
- les familles de risques psychosociaux
- les enjeux de la prévention : entre langage commun et postures stratégiques
- les outils : services et dispositifs ressources à disposition
- le.la référent.e harcèlement sexuel au CSE

Modalités pédagogiques

Cette formation alterne **exposé théorique** (apports théoriques, pédagogie interrogative) et **exercice pratique**, via notamment des exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants (pédagogie active interrogative). **La pédagogie active est priorisée**, par des mises en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque personne suivant la formation). Les **supports pédagogiques et/ou les références bibliographiques** sont fournis à chaque participant.e.s pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

Modalité d'accès, de suivi et d'évaluation

Avant la formation, chaque personne souhaitant participer à la formation est invitée à compléter un **questionnaire de positionnement** permettant d'exprimer directement aux responsables pédagogiques sa situation et ses attentes.

Une **feuille de présence** est signée par demi-journée pour les formations en présentiel.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide d'auto-diagnostic, de mises en situation, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une **évaluation qualitative** sur la base d'un QCM, est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition des personnes ayant participé à la formation.

Une **attestation individuelle de fin de formation** est remise aux personnes ayant assidument participé à la formation.

Une **évaluation « à froid »** est réalisée environ 3 mois après la fin de la formation pour appréhender les résultats de la formation.

Moyen et accessibilité

Taille du groupe : **entre 4 et 12 personnes.**

En dessous de ce seuil, Filage se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation. Une session de formation peut être programmée dès lors qu'un groupe de 4 personnes se crée. Si cette formation n'apparaît pas encore dans notre calendrier, n'hésitez pas à nous appeler !

La formation se déroulera en Présentiel, dans une de nos structures lilloises partenaires (à déterminer). Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil. Les salles de formation sont équipées de tableaux, moyens de projection, accès au Wifi (dans la majorité des cas). La formation est aussi adaptable en distanciel. Contactez-nous pour en savoir plus.

Nos formations sont **accessibles** aux personnes handicapées moteur dans certaines salles de nos structures partenaires. Contactez-nous pour que nous prenions les dispositions nécessaires pour vous accueillir au mieux. D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Filage est doté d'une référente handicap et peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Tarifs et modalités d'inscription

Tarif/par pers : 500 € HT + 100 € (TVA 20%) = 600 € TTC

Pour une formation Intra structure, veuillez vous rapprocher de nous afin d'établir un montant particulier.

Prise en charge et financement : Contactez-nous, nous pouvons vous conseiller sur les possibilités de prise en charge en lien avec nos partenaires réguliers ([AFDAS](#), [Pôle Emploi](#)...). (Attention les délais de traitement des demandes de prise en charge des opérateurs publics peuvent varier de 2 à 4 semaines).

Date limite d'inscription : inscription définitive au plus tard 8 jours avant le début de la formation, selon nos [Conditions générales de vente](#).

Contact : Anne-Sophie MELLIN responsable pédagogique et référente handicap

03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévis, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 32 59 10645 59 – Siret : 892 090 424 000 11

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR